

Bretagne, Côtes-d'Armor
Plounévez-Quintin

Statue (d'applique, petite nature) : saint Yves, église Paroissiale Saint Pierre (Plounévez-Quintin)

Références du dossier

Numéro de dossier : IM22001382
Date de l'enquête initiale : 1966
Date(s) de rédaction : 1966, 1977, 1990
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : statue
Précision sur la dénomination : d'applique ; petite nature
Titres : Saint Yves

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Emplacement dans l'édifice : retable sud, niche droite

Historique

Période(s) principale(s) : milieu 18e siècle

Description

Éléments descriptifs

Catégorie(s) technique(s) : sculpture
Éléments structurels, forme, fonctionnement : revers évidé

Matériaux : bois taille directe, peint, polychrome

Mesures :

h = 140 ; la = 45 ; pr = 25

Représentations :

figure ; saint Yves, avocat

Inscriptions & marques : inscription concernant l'iconographie

Précisions et transcriptions :

Inscription sur la base : ST YVES.

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété publique

Présentation

Ce dossier correspond à une transcription numérique d'éléments d'enquêtes antérieures à 2000. [Tout enrichissement est le bienvenu](#)

Annexe 1

Etude d'inventaire sur le canton de Rostrenen, 1966 :

Lien [PDF](#)

Illustrations



Croisillon oriental sud, mur est,
retable, niche de droite : saint Yves
Phot. François Dagorn
IVR53_19692200962V

Dossiers liés

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Présentation du mobilier de l'église paroissiale Saint-Pierre (Plounévez-Quintin) (IM22001369) Bretagne, Côtes-d'Armor, Plounévez-Quintin

Auteur(s) du dossier : Marie-Madeleine Tugores, Isabelle Barbedor, Brun, Depierre, Marie-Madeleine Tugores, Isabelle Barbedor

Copyright(s) : (c) Inventaire général



Croisillon oriental sud, mur est, retable, niche de droite : saint Yves

IVR53_19692200962V

Auteur de l'illustration : François Dagorn

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation